



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 24 janvier 2013

Objet : information modification des rythmes scolaires

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

En début d'année scolaire, nous vous avons proposé de répondre à une enquête sur ce que vous pensiez du passage à la semaine de 4,5 jours et de ses incidences pour votre commune. Le dépouillement des 40 réponses reçues montre qu'une majorité des maires creusois ayant répondu sont contre le passage à la semaine de 4,5 jours avec mercredi matin (60%). Seuls 27,4% y sont favorables, les autres n'ont pas répondu. Les surcoûts annoncés pour les communes sont importants en particulier en personnel (ATSEM, garderie, ménage, cantine, animateurs sportifs et/ou culturels) mais aussi en fonctionnement (transport, chauffage, électricité, gaz...). Vous indiquez majoritairement que cela aurait des répercussions en augmentant la participation des familles et/ou des impôts locaux. Enfin, si la semaine de 4,5 jours devait être mise en place, les maires qui nous ont répondu souhaitent très majoritairement qu'il y ait une péréquation nationale pour les questions éducatives.

Depuis, faute d'informations officielles de la part du gouvernement, du ministère, du conseil général, ou de l'inspection académique) et vu l'échéance qui se rapproche, vous vous interrogez sur votre marge de manœuvre et les modalités d'application. Vous trouverez ci-dessous (en italique) quelques informations issues **d'un dossier de presse** trouvé sur le site du ministère (education.gouv.fr) :

« *Le principe général est celui d'une entrée en vigueur de la réforme des rythmes à la prochaine rentrée. Ainsi, à compter de la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants (article 3 du décret) :*

- *l'enseignement sera dispensé dans le cadre **d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin** ;*
- *tous les élèves bénéficieront de **24 heures de classe par semaine** ; à titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes ;*
- *la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, **de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30** ;*
- *la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30. »*

On y cite également des expériences positives déjà menées dans certaines villes françaises. Un certain nombre d'écoles ont expérimenté une semaine de neuf demi-journées de classe incluant le mercredi matin. *On peut citer, à titre d'exemple, les expérimentations menées par des communes comme Brest, Angers ou encore Nevers dans certaines de leurs écoles : les enseignements y sont dispensés sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin, et sont mis en place après 15h30 des ateliers permettant aux enfants de prendre part à des activités sportives ou culturelles.*

On reste dubitatif sur la possibilité d'appliquer ceci dans nos communes rurales. Quelles municipalités creusoises vont être capables de mettre cela en place, le vivier de personnels qualifiés pour un encadrement de qualité est il présent sur l'ensemble du territoire creusois ?

Le financement de la réforme : la création d'un fonds spécifique pour accompagner l'organisation d'activités périscolaires par les communes

- *Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.*
- *Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 euros par élève. Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible toucheront ces 45 euros par élève.*

Après 2014 ? Rien ne semble prévu pour accompagner les collectivités qui auraient alors à assurer le financement de la réforme et des activités périscolaires dans lesquelles elles se seront engagées...

La possibilité d'un report à la rentrée scolaire 2014

*L'article 8 du décret prévoit que les nouveaux rythmes scolaires seront mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2013. Toutefois, selon l'article 9, le maire ou le président de l'EPCI pourra, **au plus tard le 31 mars 2013**, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles de la commune ou des communes membres de l'EPCI .*

Le département concerné, compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, devra être saisi par le maire ou le président de l'EPCI. S'il ne s'est pas prononcé sur cet aménagement transitoire dans un délai de 20 jours, son avis sera réputé favorable.

Mais le calendrier indiqué pour l'option 2014 semble difficile à tenir :

AU PLUS TARD LE 9 mars 2013 :

SAISINE du département par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur le projet de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles des communes concernées. Son avis est réputé favorable dans un délai de 20 jours à compter de sa saisine.

CONSULTATION du département par le DASEN sur les projets d'aménagement du temps scolaire. Son avis est réputé favorable dans un délai d'un mois à compter de sa saisine (article D. 213-30 du code de l'éducation)

TRANSMISSION au DASEN de la demande du maire ou du président de l'EPCI de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles des communes concernées.

Mais toutes ces informations ne sont pas issues du décret mais d'un dossier de presse du Ministère puisque le projet de décret a été rejeté lors de son passage devant le Conseil Supérieur de l'Éducation puis devant le Comité Technique Ministériel et la commission nationale d'évaluation des normes [CCEN], présidée par le vice-président de l'Association des maires de France, a demandé le report de son examen faute de chiffrage des conséquences financières de la réforme pour les collectivités... Le consensus affiché est loin d'être une réalité au plan national.

Pour nous, la proposition ministérielle ne répond en rien aux ambitions affichées :

• **de réduire la journée scolaire** : ce sera au mieux 45 minutes de classe en moins par jour mais une journée à l'école, à la garderie et dans les transports toujours aussi chargée...

• **d'offrir à tous les élèves des activités périscolaires de qualité** : quelles que soient les incitations financières proposées (subvention de 50 euros potentiellement majorée de 40 euros pour les communes qui rentrent dans le dispositif) la plupart des communes du département n'auront ni les moyens dans la durée (pas de subventions prévues après 2014) ni les ressources en personnels (comment trouver des personnels formés pour assurer 2 heures par jour d'activités périscolaires?).

A l'inverse, le temps de « *transport/garderie* » de nos élèves qui prennent majoritairement les transports scolaires va augmenter de 25% : **certains seront amenés à faire 2h40 de « transport/garderie » pour 3 heures de classe le mercredi !!!** C'est bien cette raison qui avait conduit notre département à faire le choix de la semaine de 4 jours il y a 20 ans : on était alors dans un régime dérogatoire au cadre national en vigueur. Nos élèves seront également privés d'activités pratiquées jusqu'alors le mercredi mais que l'éloignement des infrastructures ne permet pas de suivre en soirée.

Nous sommes donc persuadés qu'en l'état actuel du projet, la réforme ne profiterait pas (bien au contraire) **aux élèves du département**, sauf exceptions locales et dégraderait les conditions de travail des enseignants.

Enfin, et c'est bien là le plus important, cette réforme n'est pas de nature à favoriser la réussite de nos élèves. Pour un coût estimé à plus d'1 million d'euros annuels (estimation basse mais l'équivalent de plusieurs dizaines d'emplois de professeurs des écoles) pour les collectivités locales et donc d'argent public, il serait sans aucun doute plus efficace de baisser les effectifs par classes, de développer les Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté, les EMALA, de mettre en place le plus de maîtres que de classes, de relancer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Tout cela ne pourra être fait avec la restitution d'un seul poste d'enseignant à notre département à la rentrée 2013...

Notre position reste donc la même : pour nous, une réforme, c'est pour du mieux et elle ne peut se mettre en place sans consulter les collectivités territoriales les enseignants et les parents d'élèves, **bref, les acteurs qui font vivre l'École tous les jours.**

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous proposons de recueillir l'avis **DU CONSEIL D'ÉCOLE** sur **TOUTES** les hypothèses proposées ci-dessous :

• le maintien de la semaine de 4 jours

ou

• le passage à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2013

ou

• le passage à la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2014

ou

• Une autre proposition si vous en avez une

Nous vous proposons de transcrire ensuite cet avis dans une délibération de votre conseil municipal et d'en informer la direction académique et le conseil général.

Nous vous remercions de nous faire parvenir un double de votre délibération à SNUipp-FSU23, 542 maison des associations de Braconne 23000 GUERET.

Conscients que la coopération de tous les acteurs partie prenante dans ce dossier est indispensable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Madame le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Départemental,



Fabrice COUEGNAS